

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1010

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine

Public

DP

1010

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

4 octobre 1990

Vingt-septième année

Si le mal n'a pas gagné le Parlement...

La manière dont le Conseil fédéral a pris position sur la réforme de son propre fonctionnement est une excellente illustration de ses limites actuelles: il ne gouverne plus, il gère.

Sur le constat, il n'y a plus guère que lui qui ose prétendre qu'au fond, tout ne va pas si mal. Mais dans les coulisses du Parlement, à la salle des journalistes du Palais fédéral ou chez les représentants des groupes d'intérêt, le discours est tout autre: chacun s'accorde à dire que le bateau Helvétie n'est plus gouverné par le capitaine à sept têtes censé être à la barre et représenter les multiples facettes de ce pays, mais par sept personnes n'ayant plus le temps de se concerter et commandant chacune à ses hommes, laissant inoccupé le poste de timonier.

En fait, le constat n'est pas nouveau et les rapport d'experts ou de commission se sont succédé sans jamais ébranler la solide confiance du Conseil fédéral en lui-même (*lire le dossier de l'édito à la page 2*). La dernière initiative en date, celle du conseiller aux Etats Rhinow aurait dû provoquer cette réflexion de fond que notre gouvernement a refusé de faire. Maintenir un collège de cinq ou sept membres prenant les grandes options et déterminant la direction à suivre et qui dirigerait une quinzaine de ministres; ceux-ci seraient politiquement responsables devant le Parlement, qui les nommerait ou confirmerait leur nomination. Le Conseil fédéral n'a même pas pris la peine de dire pourquoi cette solution ne lui semblait pas bonne, se bornant à faire annoncer par son chancelier quelques changements mineurs: nomination de secrétaires d'Etat supplémentaires et délégations nouvelles aux secrétaires généraux des départements. Ce renforcement de l'administration, dont on a pu voir à plusieurs reprises ces derniers temps qu'elle n'agissait déjà plus toujours sous l'autorité du gouvernement, est une réponse inadéquate. Car ce n'est pas l'intendance qui est en cause, mais l'autorité politi-

que elle-même, les conseillers fédéraux n'arrivant plus à assumer simultanément le rôle de membre d'un collège gouvernemental et celui de chef d'un département correspondant en fait à plusieurs ministères.

D'où vient cet entêtement? Peur de partager le devant de la scène? Il y a probablement un peu de ça dans l'attitude du Conseil fédéral. Mais il y a aussi une bonne part de ce sentiment bien suisse qui veut que ce qui a fonctionné jusqu'à maintenant fonctionnera pour l'éternité.

Or le collège gouvernemental ne fonctionne déjà plus systématiquement collégialement. Alors que la règle voudrait qu'ils s'intéressent aux affaires des autres départements, les conseillers fédéraux ont à peine le temps de suivre convenablement celles de leur propre dicastère. Au cours de cette session d'automne par exemple, qui a duré trois semaines, le chef du Département de l'économie publique a dû défendre pas moins de treize objets devant les Chambres. Et pendant la même période, il a fallu faire une tournée des capitales européennes — M. Delamuraz est ce semestre président en exercice de l'AELE. Pas étonnant dans ces conditions que la quatrième hausse des taux d'intérêt hypothécaire ait été gérée approximativement, sans qu'ait eu lieu une concertation avec les parties concernées, finalement imposée par une commission du Conseil national, puis organisée dans la hâte avec le résultat que l'on sait.

Il est maintenant clair que le Conseil fédéral a atteint, dans sa forme actuelle, son niveau d'inefficacité. Et en raison de l'importance croissante des affaires traitées, toute erreur ou maladresse de l'un de ses membres est immédiatement amplifiée, au lieu de servir le débat du collège. C'est désormais la tâche du Parlement que de lui ouvrir les yeux et de l'obliger à se réformer rapidement. S'il y parvient, nous saurons alors qu'il n'est pas lui aussi atteint du même mal...

PI